



Mardi 25 janvier 2022
De 18h30 à 20h00

Conférence en ligne
Zoom

Sur inscription :
<https://www.ecolehead.fr/lecole/agenda/>

Conférence HEAD - cycle « Les Grands Professionnels »

HEAD vous invite à un événement exceptionnel lors duquel l'école aura l'honneur de recevoir :

Monsieur Jean-François Bohnert, procureur de la République financier,
qui présentera le parquet national financier qu'il dirige.

Avec

Monsieur Renaud Salomon, avocat général à la Cour de cassation,
professeur associé auprès de l'Université Paris Dauphine PSL et intervenant à HEAD.

Et

Monsieur Matthieu Brochier,
avocat au Barreau de Paris, associé au sein du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier et
fondateur de la Clinique du Droit HEAD.

LE PARQUET NATIONAL FINANCIER

Le parquet national financier (PNF), et l'équipe de magistrats, d'assistants spécialisés et de greffiers qui le compose, est spécialisé dans le traitement de la délinquance économique et financière complexe.

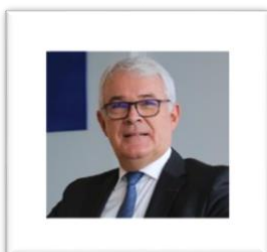
Depuis sa création en décembre 2013, il est intervenu dans des affaires pénales d'envergure, qu'il s'agisse d'atteintes aux finances publiques, à la probité, au bon fonctionnement des marchés financiers ou au libre jeu de la concurrence. Il a notamment signé neuf conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP), procédure créée en 2016 et qui constitue une avancée majeure dans le droit pénal français.

Récemment, le PNF s'est vu désigné, par la circulaire du Garde des Sceaux du 2 juin 2020, chef de file national dans la poursuite des faits de corruption d'agents publics étrangers, et son travail a été récompensé par le Global Investigations Review, un organisme anglo-saxon d'analyse et de suivi des législations et enquêtes dédiées à la lutte anticorruption.

Les questions suivantes seront notamment évoquées :

- Les raisons ayant présidé à la création du parquet national financier
- La compétence exclusive et la compétence concurrente du parquet national financier
- Comment se constitue l'équipe du parquet national financier et qui la compose ?
- Quels types de dossiers sont confiés au parquet national financier ?
- Quelles sont les méthodes de travail du PNF ? Comment et à quel stade de l'enquête interviennent les magistrats du PNF ?
- La création du PNF puis la mise en place de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) ont-elle changé la relation parquet-avocat en donnant une part plus importante au dialogue ?
- La procédure pénale, notamment en matière économique et financière, sera-t-elle à l'avenir de plus en plus négociée ?
- Un parquet européen est entré en fonction le 1er juin 2021 ; comment le PNF va-t-il travailler avec les procureurs européens délégués ?

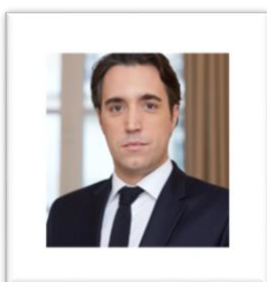
Les intervenants :



Monsieur Jean-François BOHNERT,
procureur de la République financier
Passé par les parquets de Strasbourg, de Dijon, de Bourges et de Rouen, Jean-François Bohnert, parle couramment six langues, a exercé les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Reims, de représentant-adjoint de la France auprès d'Eurojust et de magistrat de liaison en Allemagne. Il occupe depuis le mois octobre 2019 les fonctions de procureur de la République financier, chef du parquet national financier.



Monsieur Renaud SALOMON,
Avocat général à la Cour de cassation
Docteur en droit, Renaud Salomon a exercé des fonctions tant en juridiction qu'en détachement, essentiellement en droit économique et financier. Actuellement avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation et professeur associé à l'Université Paris Dauphine PSL, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles de doctrine. À la Cour de cassation, il est notamment en charge de la direction scientifique de colloques et des relations internationales avec les pays de droit germanique.



Monsieur Matthieu BROCHIER,
Avocat associé au sein de Darrois Villey Maillot Brochier
Associé au sein du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, Maître Matthieu Brochier intervient dans la résolution de différends de droit des affaires. Lauréat du concours d'éloquence de la Conférence du barreau de Paris, Matthieu enseigne notamment à Sciences Po Paris et à l'école HEAD, où il a créé les ateliers d'écriture judiciaire et la Clinique du droit des affaires HEAD.



Les échanges seront facilités par
Madame Anne VANDEVILLE,
Directrice du Département Relations Entreprises et Cabinets
École HEAD

L'ÉCOLE HEAD, une école au service de la réussite

Issue de la rencontre entre des avocats et des professeurs qui souhaitent innover dans l'enseignement du droit des affaires en France, l'école HEAD a été fondée en 2012. Elle a pour vocation d'être un centre de formation pour les étudiants en droit, les praticiens du droit et tous les professionnels en activité désireux de parfaire leur formation dans les matières juridiques et non juridiques.

L'école des Hautes Études Appliquées du Droit offre aux apprenants un parcours hors du commun et de haut niveau en droit et pratique des affaires en poursuivant notamment 4 objectifs :

- Offrir un cursus pluridisciplinaire qui prépare les apprenants à relever, dès la sortie de l'école, les grands défis d'une vie professionnelle ambitieuse en cabinets d'avocats ou en entreprise.
- Assurer un parcours d'excellence, reconnu par les professionnels du droit, qui s'adapte au projet professionnel des apprenants et qui tient compte des contraintes liées à la préparation des concours professionnels.
- Créer une culture d'école permettant aux apprenants de développer leur personnalité, d'exploiter leurs talents et de définir leurs aspirations, par l'enseignement de soft skills et l'engagement dans des projets concrets.
- Permettre à chacun d'avoir accès à un réseau d'enseignants, d'avocats et de professionnels du droit français et étrangers reconnus.

HEAD : les parcours

Pour les étudiants :

- Mastère 1 Droit et Pratique des Affaires
- Mastère 2 Droit et Pratique des Affaires
- LLM in Law & Business
- Magistère Juriste d'Affaires et Fiscalité – en partenariat avec l'Université de Bordeaux

Pour les professionnels :

- Mastère Office Manager
- Exécutive Mastère Droit et Pratique des Affaires
- VAE



Cette certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE